

Règlement du RAID AZIMAUGES, LA CHAPELLE SAINT FLORENT (49)

ARTICLE 1 : ORGANISATION

1.1 L'esprit du RAID AZIMAUGES : Convivialité, Fair play, respect de la Nature et de chacun (concurrents, bénévoles, propriétaires locaux).

1.2 Le RAID AZIMAUGES est organisé par l'association Raid Mauges Aventures, le 04 septembre 2022.

Le lieu de rendez-vous : salle de sports de la Chapelle Saint Florent.

1.3 Lors du raid, des épreuves pourront être modifiées, ajoutées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire (météo, etc...).

En cas de force majeure, (matériel, climatique ou autres...) avant ou pendant l'épreuve, l'organisateur se réserve la possibilité d'annuler ou d'interrompre celle-ci. Aucun recours ne pourra être exercé contre l'association.

ARTICLE 2 : DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

2.1 Le Raid'hard est une épreuve multi-sports d'environ 60kms.

2.2 Le Raid'illon est une épreuve multi-sports d'environ 30kms.

Chaque raid est composé des disciplines suivantes : VTT, C.O pédestre et VTT, Trail, Bike and Run et éventuellement des épreuves surprises. Les équipes sont composées de 2 ou 3 équipiers. Les équipiers doivent être constamment ensemble, des contrôles pourront avoir lieu.

2.3 La rand'orientation est une marche ou course en orientation d'environ 8kms.

Les participants devront respecter le code de la route et les ordres des signaleurs dès lors qu'ils traverseront ou emprunteront une route ouverte à la circulation. Tous les carrefours et intersections ne seront pas surveillés par l'organisation.

2.4 Programme détaillé :

	Raid'hard	Raid'illon	Rand'orientation
Épreuves	VTT, trail, C.O, Bike and Run	VTT, trail, C.O, Bike and Run	C.O (randonnée orientation)
Durée max	6H	3H	2H30
Distance (environ)	60 kms	30 kms	8 kms
Accueil	De 6h45 à 7h15	De 7h45 à 8h15	9h00 à 10h00
Briefing	7h45	8H45	Entre 9h00 et 10h30
Départ	8h00	9H	
Arrivée max	14h	12H	13h

Attention : les horaires, durées et distances peuvent évoluer. Consultez régulièrement notre site : raidmaugesaventures.fr

Pour des raisons de sécurité, des barrières horaires peuvent être définies sur certaines sections (fermeture des sections). Ces barrières horaires seront précisées sur votre feuille de route et lors du briefing d'avant-course.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION DES CONCURRENTS

3.1 Chaque équipier devra obligatoirement avoir fourni un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique d'épreuves multi-sports de l'année en cours. Aucun certificat n'est nécessaire pour la rand'orientation.

3.2 Le Raid'hard est ouvert à toutes les personnes âgées d'au moins 18 ans.

Le Raid'illon est ouvert à toutes les personnes âgées d'au moins 16 ans.

Le Raid'illon est aussi ouvert aux jeunes entre 14 ans et 16 ans, accompagnés d'un adulte.

Pour les mineurs une autorisation parentale est exigée.

La participation au raid est soumise à l'inscription d'une équipe de 2 ou 3 personnes, homme, femme ou mixte.

3.3 Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, de se conformer au code de la route et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve. Seules les équipes complètes et à jour dans leurs certificats médicaux seront autorisées à prendre le départ.

3.4 L'équipe d'organisation se garde le droit de refuser l'inscription d'une équipe si elle n'est pas en accord avec l'esprit sportif, de l'association ou des sports Nature.

3.5 Attestation sur l'honneur du «savoir nager».

ARTICLE 4 : ASSURANCES

4.1 Chaque concurrent doit posséder une assurance individuelle accidents le prémunissant contre les risques inhérents à la participation au « Raid AZIMAUGES ».

4.2 L'organisation a souscrit une assurance garantissant sa Responsabilité Civile d'organisateur, celle de ses préposés et des participants.

ARTICLE 5 : SÉCURITÉ ET ASSISTANCE MÉDICALE.

5.1 Les règlements de sécurité sont ceux définis dans ce règlement.

5.2 L'assistance aux personnes en danger est obligatoire sous peine de disqualification. On ne laisse pas une équipe ou un coureur seul en difficulté derrière soi sans s'assurer que les organisateurs aient été prévenus.

5.3 L'organisation se décharge de toute responsabilité si un coureur enfreint le code de la route.

5.4 À tout moment, un participant en situation de détresse peut demander une assistance médicale (Croix Rouge), numéro d'urgence sur le road book et les cartes.

5.5 Le médecin responsable de l'épreuve est habilité à émettre un avis médical pouvant entraîner l'abandon d'un participant.

ARTICLE 6 : MATÉRIEL

6.1 Matériel obligatoire par équipier : 1 Casque VTT norme CE ; ravito de course ; 1 réserve d'eau d'1 litre ; épingles pour dossard ; des vêtements adaptés aux conditions météo ; votre ecocup pour les ravitos

6.2 Matériel obligatoire par équipe : 1 téléphone portable allumé en permanence ; 1 couverture de survie ; 1 boussole ; 1 sifflet ; 1 kit réparation VTT ; 1 trousse de premiers soins

6.3 Matériel conseillé : Porte-carte VTT ; gants ; un feutre permanent ; un compteur vélo.

6.4 L'organisation n'est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel.

ARTICLE 7 : CONTRÔLES AUX PC

7.1 Le contrôle aux différents PC ne se fera que si l'équipe se présente au complet devant les bénévoles.

ARTICLE 8 : MODALITÉS D'INSCRIPTION

8.1 Tarifs : Raid'hard = 50 euros (+ 25 euros à 3) ; Raid'illon = 40 euros (+ 20 euros à 3) ; rando famille = 5 euros pour les adultes et 3 euros pour les enfants (- de 14 ans)

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- Les cartes, dossards...
- L'assistance médicale de la Croix rouge
- Sandwich et boisson pour les participants aux raids
- Brioche et sirop pour la rand'orientation

8.2 Les inscriptions sont à faire en ligne sur le lien suivant : raidmaugesaventures.fr/inscription

Elles seront prises en compte dans leur ordre d'arrivée, dans la limite de 50 équipes par raid. Seuls les dossiers complets seront pris en compte : inscription en ligne + transmission d'un certificat médical de moins de 1 an + pour les mineurs de 16 à 18 ans une autorisation parentale + le règlement des frais d'inscriptions en ligne. (La mention validé pour chaque concurrent sur le site sera la confirmation d'inscription).

Date limite d'inscription : le 28 août 2022.

Renseignements complémentaires au 0780387062

ARTICLE 9 : ANNULATION / REMBOURSEMENT

9.1 En cas de demande d'annulation d'inscription avant le 28 août 2022, les droits d'inscriptions sont remboursés sur demande écrite par mail à :

raidmaugesaventures@gmail.com

Après cette date, aucun remboursement ne pourra être effectué. Les droits d'inscription restent acquis à l'organisation.

9.2 Les équipes absentes le jour de l'épreuve ne pourront prétendre à aucun remboursement.

9.3 En cas d'annulation de l'épreuve pour des causes non liées à l'organisation (alerte météo...), les droits d'inscriptions seront remboursés pour moitié ou en totalité en fonction des frais engagés par l'association.

9.4 Seul le forfait d'équipe pour raison médicale (certificat médical faisant foi) ou cas de force majeure fera l'objet d'un remboursement du droit d'inscription.

ARTICLE 10 : CONSIGNES SANITAIRES

10.1 Pour les concurrents :

- port d'un masque obligatoire pendant les temps "hors course" : parking, accueil, briefing... et ce pendant toute la durée du Raid Azimauges.
- pendant les épreuves, chaque concurrent devra avoir un masque en sa possession
- distanciation physique d'1 mètre avec les autres concurrents, les organisateurs et toute personne croisée durant la journée
- nettoyage des mains au gel hydroalcoolique : à l'accueil du raid et à chaque début d'épreuve nécessitant l'utilisation de matériel spécifique
- des panneaux de rappel des consignes sanitaires seront affichés
- En cas de symptômes, de test positif, ou de contamination avérée à la COVID19 d'un membre de l'équipe, dans les 2 semaines précédant le Raid, l'équipe devra annuler sa participation et sera remboursée.
- En cas de symptômes, de test positif, ou de contamination avérée à la COVID19 d'un membre de l'équipe, dans les 2 semaines suivant le Raid, l'équipe devra avertir l'organisation.

10.2 Pour l'organisation :

- Les consignes sanitaires pour les organisateurs sont les mêmes que celles des concurrents.
- 1 sens de circulation sera organisé et balisé dès l'arrivée des concurrents
- L'accueil et les consignes se feront en extérieur
- Conformément au programme détaillé, les accueils de chaque raid et de la rand'orientation seront décalés
- Les départs et arrivées seront étalonnés afin de respecter les consignes sanitaires en vigueur

Article 11 : DROITS À L'IMAGE

Les organisateurs informent les participants que des prises de vues (photographies, vidéo) seront réalisées durant l'épreuve. Leur consentement à la diffusion de ces images est donc présumé, sauf opposition écrite de leur part auprès de l'organisation.

Les concurrents acceptent l'exploitation de ces images par l'organisation et leurs partenaires.

Article 12 : ACCEPTATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT

Le présent règlement est considéré comme implicitement accepté par les participants à partir du moment où leur dossier d'inscription est accepté par l'organisation.

Renseignements complémentaires sur raidmaugesaventures.fr ou contactez Sebastien Bellanger : 0780387062.